

Lignes Directrices relatives à la Protection de Remplacement pour les Enfants. Version adaptée pour les enfants et les adolescents.

“TON DROIT DE VIVRE AU SEIN D’UNE FAMILLE
ET D’ÊTRE PRIS EN CHARGE DANS TOUTES LES
SITUATIONS QUE TU TRAVERSES”



Bonjour !!!



Table des matières

Introduction 5

1. La vie en famille et dans la communauté 6

2. Situation problématique 9

3. Réponses 11

4. Pour en savoir un peu plus 16

5. Ta protection de remplacement dans des situations spécifiques 19



Ce Guide a été réalisé par la Red Latinoamericana de Acogimiento Familiar-RELAF (Réseau latino-américain pour le placement en famille d'accueil), avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Il a été déclaré d'intérêt par l'initiative Nin@Sur dans le cadre de la Réunion des Hautes Autorités en matière de droits de l'homme du Mercosur.

Sa reproduction totale ou partielle est autorisée lorsque la source est citée.

Ville autonome de Buenos Aires, Argentine, avril 2011.

INTRODUCTION

Tout d'abord, tu dois savoir que ce document intitulé «Lignes Directrices version pour enfants» a pour objectif de fournir des informations à tous les enfants et les adolescents sur leur droit de vivre au sein d'une famille, afin qu'ils puissent faire valoir ce droit comme tels.

Ce document se base sur la **Convention relative aux droits de l'enfant, et sur les Lignes Directrices relatives à la Protection de Remplacement pour les Enfants**. Ces documents donnent des indications sur la manière de s'occuper de toi et te protéger lorsque tu ne peux pas vivre avec tes parents ou que tu risques de ne plus pouvoir rester avec eux. Ces documents visent à aider et orienter toutes les décisions prises à ton sujet pour ton bien-être, que ce soit par un organisme de l'Etat ou par un organisme privé.

Prendre soin de toi signifie te fournir ce dont tu as besoin pour grandir sereinement et en sécurité: non seulement les choses matérielles (comme la nourriture, l'habillement, l'éducation et les soins de santé), mais aussi l'amour, l'affection et la protection.

Sans aucun doute, le meilleur environnement pour toi pour grandir est ta famille. Tous les efforts doivent être menés pour que ta famille puisse s'occuper de toi, et si elle ne le peut pas, pour l'aider à le faire. Dans le cas où tu dois être séparé(e) de ta famille, tous les efforts doivent être faits pour que tu puisses rapidement retourner vivre auprès d'elle.

Si, pour différentes raisons, tu ne peux pas vivre du tout avec ta famille, on doit trouver une solution permanente qui te convienne le mieux. Cette solution peut être, par exemple, le placement dans une famille d'accueil, l'adoption ou toute autre action qui t'assure une bonne prise en charge et le respect de ton intégrité et ta particularité.

En connaissant tes droits, tu sauras aussi quels sont ceux des autres enfants. Ceci te permettra de les aider à savoir quels sont leurs droits et à surmonter des situations difficiles. Si tu as des doutes sur ces droits, tu peux poser tes questions aux gens qui sont responsables de toi. Ils sont une source clé où obtenir des informations au sujet de tes droits.

Enfin, il est important que tu saches que ces «Lignes Directrices version pour enfants» ont été élaborées pour ton bien et celui de tous les enfants et adolescents de 0 à 18 ans qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents ou qui risquent d'être séparés d'eux. Mais ces Lignes Directrices serviront aussi aux enfants qui vivent déjà avec une autre famille et qui ont besoin que l'on continue à les prendre en charge et à les soutenir pendant un certain temps après qu'ils aient atteint la majorité, selon les lois et les règles de leur pays.

1. LA VIE EN FAMILLE ET DANS LA COMMUNAUTÉ

Le droit de vivre au sein d'une famille est un de tes droits les plus importants et tout enfant ou adolescent doit jouir de ce droit, sauf exception, auprès de ses parents.

Ta famille est l'endroit où tu te sens en sécurité, reconnu et aimé. Les personnes qui t'aiment le plus et qui t'aident se trouvent au sein de ta famille. Parfois, il peut y avoir une maman et un papa, d'autres fois seulement l'un ou l'autre (c'est-à-dire seulement une maman ou un papa). Ta famille comprend aussi tes oncles et tantes, tes grands-parents, et toute autre personne responsable de ta prise en charge.

Te prendre en charge, c'est-à-dire s'occuper de toi, n'est pas une option. Tes parents, ou les personnes qui te prennent en charge à leur place, sont obligés d'assurer ta croissance et ton développement



intégral; cela veut dire qu'ils doivent veiller à ce que tous tes droits, en tant qu'enfant ou adolescent, soient respectés.

Mais tes parents ne sont pas les seuls responsables de te prendre en charge. Le gouvernement de ton pays, les entreprises et les organismes de coopération internationale ont aussi des obligations qu'ils doivent respecter. De même, la communauté dans laquelle tu vis a des engagements envers toi et ta famille, comme par exemple, te faciliter l'accès et mettre à ta disposition des services, de soutien et d'aide lorsque tu en as besoin, etc. Toi, comme tout enfant, tu as un tas de droits, comme le



droit à la liberté d'expression, le droit à l'éducation, à la santé, aux loisirs, à ne pas participer dans les conflits armés, à ne pas travailler, etc.

Mais tu as un droit fondamental, celui de vivre dans un milieu familial et communautaire. Qui, mieux que ta famille, peut faire valoir tous les droits que nous avons déjà mentionnés? Ta famille, en effet, sait mieux que quiconque tes besoins, les problèmes qui t'affectent et comment les résoudre.

Enfin, il est important que tu saches qu'il y a des critères spécifiques pour t'assurer que tu puisses vivre au sein de ta famille et ta communauté; tu peux les lire, si tu le souhaites. Il s'agit des «Lignes Directrices relatives à la Protection de Remplacement pour les Enfants».



2. SITUATION PROBLÉMATIQUE

Nous savons que toutes les familles traversent des difficultés et des moments de crise. Cela ne veut pas dire que tes parents ne peuvent pas s'occuper de toi de manière convenable. D'ailleurs, dans certaines familles, ces moments sont des opportunités pour échanger des idées et laisser les enfants s'exprimer et dire ce qu'ils veulent et souhaitent. Ces moments également permettent aux familles de sortir de ces crises en se sentant plus liées et fortes dans leurs relations.

Mais, dans certains cas, ces difficultés ne leur permettent pas de s'occuper de toi convenablement. Parfois, les adultes sont tellement concentrés sur leurs problèmes qu'ils oublient par exemple, lorsque tu es malade, de t'emmener à l'hôpital ou ils te punissent lorsqu'ils deviennent nerveux. Il se peut que les personnes qui s'occupent de toi soient aussi dépendantes de la drogue ou de l'alcool, ou que ta famille souffre de discrimination car elle vient d'une communauté pauvre. Il se peut aussi que tu vives dans une région dans laquelle il existe des conflits armés.

Tu vas maintenant voir quelques situations problématiques et les éléments à prendre en compte pour les résoudre convenablement.



Si ta famille traverse une situation de pauvreté

Il y a des familles qui, parce qu'elles se trouvent dans des conditions de pauvreté matérielle, ne peuvent pas répondre aux besoins de leurs enfants (alimentation, logement, habits, etc.). Cela ne doit jamais être la raison qui justifie la séparation avec ta famille. Ainsi, si cela arrive à ta famille, les centres communautaires ou les services chargés d'aider les familles, doivent soutenir ta famille pour qu'elle puisse remplir convenablement son obligation de te prendre en charge.

Si aucun membre de ta famille ou aucune personne de ton entourage ne peut te prendre en charge

Dans ce cas, on a pour devoir de chercher le plus rapidement possible, en accord avec tes besoins, une famille pour toi, pour t'accueillir le temps nécessaire. Il est très important que les personnes qui s'occupent maintenant de toi puissent comprendre et respecter ton histoire, et qu'elles puissent faciliter les contacts avec ta famille et ton entourage.

Si ta famille décide de renoncer à leur obligation de s'occuper de toi

Il se peut que ta famille, après avoir reçu un soutien et des conseils de professionnels, se rende compte qu'elle ne peut pas s'occuper de toi convenablement. Dans ce cas, on devra évaluer s'il y a d'autres membres de ta famille, comme tes tantes, tes oncles, grands-parents, grands cousins, etc. qui sont prêts à s'occuper de toi, mais uniquement si tu es d'accord et si te sens bien avec eux.

Lorsque tout a été fait pour aider ta famille et que, même ainsi, il est nécessaire de chercher un placement pour toi

Si des efforts et actions ont été menés pour que ta famille puisse s'occuper de toi et que les résultats espérés n'ont pas été atteints, on se trouvera alors face à une situation dans laquelle on pourra penser et entreprendre les démarches pour ta séparation avec ton milieu familial, tout en prenant en compte ton intérêt supérieur en tant qu'enfant ou adolescent comme élément primordial, et ce qui est le mieux pour toi.

3. RÉPONSES

Les décisions qui se prennent face à une situation familiale problématique doivent toujours avoir comme objectif ta prise en charge, tout en respectant les liens importants pour toi, comme le sont ceux avec ta famille. C'est pour cela que nous allons maintenant énumérer les trois étapes à suivre, afin que toi et ta famille puissiez vous sentir soutenus et respectés pendant que l'on cherche les meilleures options pour ta prise en charge.

PREMIÈREMENT: AIDE À TA FAMILLE

⇒RENFORCEMENT DES LIENS FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES Dans la majorité des villes ou des villages, il y a des professionnels et des volontaires qui travaillent dans des institutions (comme les églises, les écoles, les centres de santé, les clubs de loisirs, etc.) au sein de la communauté. Ces

personnes doivent créer des espaces pour que l'on respecte tous tes droits dans ton quartier, ton village ou ta ville, en facilitant une meilleure communication entre les membres de ta famille, en évaluant ses besoins, en cherchant des ressources pour l'aider et l'orienter, et – dans le cas extrême où tu devrais être séparé de ton milieu familial – en évitant que tu sois placé dans une institution inutilement.

⇒SOUTIEN POUR LE RENFORCEMENT DE TA FAMILLE Le gouvernement, les organisations de la société civile et la communauté dans son ensemble doivent soutenir ta famille et toutes les familles qui ont des difficultés émotionnelles, économiques et sociales, afin qu'elles puissent remplir leurs responsabilités. Ils doivent rechercher à maintenir la cohabitation de chaque enfant avec sa famille.

DEUXIÈMEMENT: SI ON DÉCIDE DE TE SÉPARER DE TA FAMILLE

⇒PRISE EN CHARGE DE REMPLACEMENT

Si on en arrive à une situation dans laquelle tu dois être séparé de ta famille, avant de prendre cette décision, il faut être sûr que toutes les possibilités que tu puisses continuer à vivre auprès d'elle ont été examinées et rejetées. Quand aucune des possibilités examinées n'est bonne pour toi, la décision de te séparer temporairement de ta famille peut être prise, cela s'appelle la « prise en charge de remplacement ».

⇒PROCESSUS DE SÉPARATION PARTICIPATIF

Toute décision qui te concerne doit être prise avec toi, tes parents ou tes tuteurs légaux, les personnes qui sont responsables de toi et tes parents d'accueil potentiels. Chacun doit être informé en fonction de ses capacités de comprendre (âge, langue, etc.). De plus, si tu le demandes, ou que tes parents ou les personnes responsables de toi le demandent, chaque fois qu'une décision est prise, il faudra aussi prendre en compte les autres personnes importantes dans ta vie (comme par exemple tes grands-parents).

⇒PRÉCAUTION DANS LE CHANGEMENT DU LIEU DE RÉSIDENCE

Dans le cas où tu dois changer de résidence, il faut que tu sois bien préparé pour ce changement (cela veut dire qu'on doit te dire où tu vas, pour combien de temps etc.), et tu dois être accompagné de préférence par des personnes que tu connais. Si tu ne



connais pas les personnes qui t'accompagnent, elles devront être les plus aimables, communicatives et sensibles possible. Elles ne devront pas porter d'uniforme, ni appartenir à des forces de sécurité qui ne sont pas liées à la prise en charge d'enfants, ni te menacer ou te culpabiliser par rapport à la situation difficile que tu traverses.

⇒ PLACEMENT DANS UNE INSTITUTION

Rappelle-toi que l'on devra toujours choisir ce qui est le plus convenable dans ta situation spécifique. Parfois, selon de ta situation, tu peux avoir besoin d'une autre prise en charge que le placement en famille, et dans ce cas, il se peut que le mieux pour toi soit de vivre un certain temps dans un foyer, refuge ou autre type d'institution, avec d'autres enfants. Il est important que tu saches que ces endroits doivent être préparés pour t'accueillir et t'aider à résoudre les problèmes qui t'affectent, pendant que d'autres professionnels travaillent de la même façon avec ta famille. Ces endroits doivent héberger peu d'enfants, pour qu'ils puissent mieux s'occuper de ta situation. Les gens qui y travaillent doivent aussi être formés et préparés à s'occuper de toi et il faut toujours prendre en compte que ton placement dans ces lieux doit être le plus court possible.



TROISIÈMEMENT: L'IMPORTANCE DE VEILLER À TA SINGULARITÉ ET TES INTÉRÊTS

⇒ ATTENTION INDIVIDUALISÉE, ENFANT PAR ENFANT

Il faut toujours se rappeler que la priorité c'est toi. Toutes les décisions, initiatives et solutions prises à ton égard, ou à l'égard d'autres enfants, doivent respecter ta singularité. Tu es unique et de ce fait, tu as des caractéristiques et des intérêts qui te sont propres, comme par exemple: ta race, ta religion, ta langue, tes goûts sur le plan culturel, tes jeux favoris, ton équipe de football préférée, etc. A chaque fois qu'un adulte t'accompagne dans une situation comme celles que nous sommes en train de décrire ici, il doit respecter ton intégrité, tes croyances les plus profondes, en prenant toujours en compte que les meilleures décisions sont celles qui sont adaptées à toi en particulier.

⇒ L'IMPORTANCE D'ECOUTER LES ENFANTS

Il est nécessaire que ton droit, en tant qu'enfant, à être entendu et à ce que tes opinions soient prises en compte et dûment considérées, en fonction de ton âge et de tes facultés de compréhension, soit pleinement respecté. Les endroits où tu dois être écouté sont d'abord ces espaces dans lesquels se déroule ta vie quotidienne: ton école, l'hôpital où tu te rends, ton club de loisirs, etc. Si ces espaces communautaires garantissaient vraiment l'exercice de ce droit, de nombreuses situations qui deviennent problématiques pourraient très certainement être traitées et résolues à temps.



⇒ LE MAINTIEN DU LIEN ENTRE FRÈRES ET SŒURS Il arrive parfois que, pour des raisons diverses, tes frères et sœurs ne peuvent pas être accueillis par les mêmes personnes qui s'occupent de toi (parce qu'ils sont nombreux ou parce que ce n'est pas la meilleure solution pour eux). Toutefois, même si tes frères et sœurs ne vivent pas avec toi, il faudra dans tous les cas s'assurer que tu continues à être en contact avec eux, c'est-à-dire que tu puisses les voir, leur parler etc.

⇒ L'ENGAGEMENT DE TA COMMUNAUTÉ

La communauté où tu vis et où tu grandis joue un rôle fondamental dans le respect de ton droit de vivre au sein de ta famille. En premier lieu, elle constitue un lieu privilégié d'écoute pour ta famille. Les institutions qui s'y trouvent, qu'elles soient gouvernementales ou non, sont en contact immédiat et direct avec les besoins ou problèmes dont souffre ta famille.

C'est pour cette raison que ces acteurs sont les mieux placés pour comprendre la situation problématique que tu traverses (du fait qu'ils vivent dans ta communauté et partagent ta culture, ta langue, etc.). Ils peuvent t'apporter les réponses qui correspondent le mieux à tes besoins et à ceux de ta famille.



4. POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS

QUAND TU NE PEUX PLUS VIVRE AVEC TES PARENTS, TU DOIS BÉNÉFICIER D'UNE MESURE DE REMPLACEMENT

Il existe deux types de mesures de protection de remplacement: les mesures informelles et les mesures formelles:

-Les mesures informelles sont les cas où tu vis avec des personnes qui ne sont pas tes parents, comme ta grand-mère par exemple, après qu'un accord ait été passé entre ces personnes et tes parents.

-Les mesures formelles sont les cas où une autorité (un juge par exemple) a décidé que tu ailles vivre avec une personne autre que tes parents, pour te protéger. Il est possible aussi que tu sois intégré à une autre famille ou que l'on te place dans une institution (un foyer d'hébergement). Ainsi, certains enfants et adolescents privés de la protection de leurs parents vivent en famille d'accueil (prise en charge au sein d'une famille), et d'autres vivent en institution (structures de vie en communauté, foyers d'hébergement, instituts thérapeutiques, etc.).

MESURES DE PROTECTION INFORMELLES

Comme nous l'avons souligné auparavant, "informelle" signifie par exemple lorsque tu vis avec ta grand-mère avec qui tes parents ont conclu un arrangement. Toutefois, personne, ni aucune autorité, n'a pris cette décision ou n'a été informé du fait que tu vives avec ta grand-mère. Il peut pourtant s'avérer important qu'une autorité de protection des droits de l'enfant soit mise au courant afin que ta grand-mère, en tant que personne responsable de ta prise en charge, ainsi que toi, soyez à l'abri et puissiez bénéficier des aides disponibles.

Sont importants:

⇒ LE SOUTIEN AUX PERSONNES RESPONSABLES DE TA PRISE EN CHARGE: L'accès des personnes qui te prennent en charge informellement (grand-mère, tante, oncle, etc.) à tous les services et les ressources disponibles doit être garanti afin qu'elles puissent remplir leurs

obligations et leur engagement à ton égard.

⇒ L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES RESPONSABLES DE TA PRISE EN CHARGE: Un encadrement devra être fourni à ces personnes. Les équipes de professionnels, formées par des personnes compétentes, devront les guider afin qu'elles assument leurs

responsabilités durant la durée ta prise en charge et améliore la qualité des soins qu'ils te procurent

⇒ LES LIENS AVEC TA FAMILLE: Les personnes responsables de ta prise en charge devront faire en sorte de maintenir des rencontres avec ta famille d'origine, en facilitant notamment les conditions pour qu'elles aient lieu.

MESURES DE PROTECTION FORMELLES

“Formelle” signifie qu’une institution étatique ou une organisation de la société civile (tribunal, ONG, etc.) est intervenue dans la décision relative à ta séparation avec ta famille et a décidé que tes droits devaient être protégés. Il est dès lors possible que tu sois pris en charge par une autre famille ou une institution. En plus de préparer, surveiller et soutenir les personnes responsables de ta prise en charge, le plus important ici est:

⇒ **QUE LA PROTECTION DE REMPLACEMENT SOIT TRANSITOIRE:** Cela signifie que les professionnels concernés par ta situation devront procéder à une révision de leur décision au moins tous les trois mois, évaluant à chacune de ces occasions si le problème à l’origine de la séparation avec ta famille a été résolu et si tu peux, ou non, retourner auprès de tes proches.

⇒ **TON IDENTITÉ ET TA VIE PRIVÉE:** Tu devrais recevoir le soutien nécessaire pour développer le sens de ton identité propre, y compris ton histoire de vie, ce que tu aimes ou n’aime pas, tes centres

d’intérêt: toutes les caractéristiques spécifiques qui font de toi une personne unique et spéciale. Tu as une histoire, et les personnes responsables de ta prise en charge, quels qu’ils soient, doivent soutenir et respecter tout ce qui concerne ton histoire, ainsi que ta vie privée. Si tu as, par exemple, un «journal de vie» personnel où tu notes les différents moments de ta vie avec des photos et autres souvenirs, tu peux choisir si tu veux le partager avec d’autres ou si tu préfères qu’il soit privé et être le/la seul(e) qui le lit. Tu devrais garder ces choses personnelles avec toi lors de ton passage à travers les différents

endroits où tu es pris en charge.

⇒ **TON OPINION VIS A VIS DES PERSONNES RESPONSABLES DE TA PRISE EN CHARGE:** Tu dois pouvoir accéder à un endroit connu et sûr où tu pourras déposer tes plaintes ou transmettre tes inquiétudes relatives à l’attention que tu reçois et aux conditions d’accueil dans lesquelles tu te trouves

⇒ **LE RENOUVELLEMENT DES LIENS AVEC TA FAMILLE:** Les personnes responsables de ta prise en charge devront encourager et soutenir les liens avec ta famille d’origine.

5. TA PROTECTION DE REMPLACEMENT DANS DES SITUATIONS SPECIFIQUES

Cette partie a pour objectif de t'informer sur les différents éléments à prendre en compte lorsque ta prise en charge a lieu dans un pays différent du tien, ou si tu te trouves dans une situation d'urgence liée à une catastrophe naturelle ou causée par l'homme (tremblements de terre, guerres, ouragans, etc.). Pour faire face à ces situations, et comme nous l'avons déjà mentionné, les orientations prévues par les «Lignes Directrices relatives à la Protection de Remplacement pour les Enfants» devront être prises en considération.

Il est important que tu saches que les enfants et adolescents qui se trouvent dans ces situations spécifiques sont ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exposés à l'exploitation sexuelle ou à la traite à des fins sexuelles, ou d'autres crimes que les adultes peuvent commettre à leur égard. Pour ces mêmes raisons, des mesures de précaution supplémentaires devront être prises.



PROTECTION DE REMPLACEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HORS DE LEUR PAYS DE RÉSIDENCE HABITUEL

⇒EGALITE DE TRAITEMENT: Si tu n'es pas accompagné par ta famille, ou que tu as été séparé d'eux, la protection et l'attention que tu recevras devront être les mêmes que pour tout autre enfant ou adolescent vivant dans le pays où tu te trouves.

⇒ELABORATION D'UN BILAN: Il sera nécessaire d'obtenir le maximum d'informations possible en vue d'évaluer le danger dans lequel tu te trouves, le ou les motifs pour lequel/lesquels tu n'es pas accompagné par ta famille, ou que tu as été séparé d'eux, et les conditions familiales et sociales dans ton pays de résidence habituel.

⇒GESTION DE LA DOCUMENTATION: Toutes les démarches pour l'obtention de documents prouvant ton identité devront être menées.

⇒MESURES DE PROTECTION LES PLUS APPROPRIEES: Pour déterminer la mesure de protection la plus adaptée, tes caractéristiques personnelles devront être prises en compte: si tu es une fille ou un garçon, ta race, ta langue, tes croyances religieuses et culturelles, entre autres.

⇒LOCALISATION DE TA FAMILLE: Des efforts devront être faits pour essayer de localiser ta famille, de comprendre les motifs qui ont conduit à ton déplacement dans un pays différent de ton pays d'origine, et d'évaluer la possibilité que tu retournes vivre auprès de ta famille.

⇒AIDE EN VUE DU RETOUR: Lorsqu'un membre de ta famille a été trouvé, que tu l'as reconnu et accepté et qu'il est en mesure de t'accueillir et de te protéger, une aide devra t'être fournie afin que tu puisses retourner dans ton pays le plus vite possible. Dans tous les cas, un retour en toute sécurité devra être garanti. Un enfant ou un

adolescent ne devra jamais être renvoyé dans son pays d'origine de façon arbitraire ou contre sa volonté.

⇒ EVALUATION RELATIVE AU RETOUR: Tu ne seras pas renvoyé dans ton pays de résidence habituel lorsque l'évaluation de ta situation démontre que le retour dans ton pays te mettra en danger ou que dans ton pays de résidence habituel, tu ne seras pas accueilli par un adulte préparé à cela et capable de te prendre en charge.

PROTECTION DE REMPLACEMENT DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Les situations d'urgence sont celles causées par des catastrophes naturelles ainsi que toutes celles engendrées par les hommes (pollution de l'environnement, débordement de rivières ou barrages, incendies, inondations etc.). Elles incluent également les déplacements forcés que provoquent les guerres ou conflits armés.

⇒ LE DEMENAGEMENT COMME OPTION DE DERNIER RECOURS: Si le déménagement s'avère nécessaire, il devra avoir lieu le plus près possible de ton lieu de vie et un plan de retour devra clairement être établi. De plus, tu devras être accompagné de tes parents ou de personnes responsables connues de toi.



⇒ STRUCTURES DE GRANDE TAILLE: Si l'urgence est extrême et rend impossible ta prise en charge individualisée, tu pourras être placé, de façon transitoire, dans une structure de grande taille, c'est à dire qui reçoit beaucoup d'enfants, en mesure de te garantir un logement et de la nourriture. D'autres options devront immédiatement être recherchées et envisagées afin que tu puisses être pris

en charge par une famille, en attendant le retour dans ta famille d'origine.

⇒PREVENTION DES SEPARATIONS INUTILES: Une fois surmonté le moment de crise le plus grave, les séparations inutiles, quelle que soit la famille concernée, devront être évitées. De plus, une attention particulière devra être accordée à la prévention des trafics ou traite d'enfants et d'adolescents (par le biais d'adoptions internationales inappropriées ou hors cadre légal, par exemple).

⇒LOCALISATION ET REUNION AVEC LES MEMBRES DE TA FAMILLE: Tous les efforts devront être menés pour atteindre l'objectif principal de localiser ta famille et te réunir avec elle avant de rechercher toute autre solution permanente.

⇒MESURES DE PROTECTION DE REMPLACEMENT: Les victimes de situations d'urgence, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles (tremblements de terre, ouragans, écroulements, etc.) ou de déplacements forcés causés par des guerres ou des conflits armés,

devront continuer à être prises en charge par des familles ou des organisations travaillant déjà sur les territoires touchés, afin d'éviter le trafic ou la traite d'enfants et d'adolescents.

⇒MESURES DE PROTECTION TEMPORAIRES: La mesure de protection de remplacement devra être considérée comme une mesure temporaire. La réintégration au sein de la famille et de la communauté devra être prévue, dès que les conditions le permettent.

⇒MESURES DE PROTECTION DANS DES PAYS TIERS: Si tu te trouves dans une situation d'urgence, tu ne devras être conduit dans un autre pays qu'en cas de force majeure, comme par exemple pour des raisons impératives de santé ou de sécurité. Dans de tels cas, tu devras être accompagné de tes parents ou d'une personne responsable que tu connais, si les conditions le permettent. Une fois le problème résolu, tu devras retourner dans ton pays, ou dans la région la plus proche de ton lieu de vie d'origine afin de faciliter ton retour.

À bientôt!!!



relaf.org unicef.org

